



RAPPORT DE L'ATELIER SOUS REGIONAL DE PARTAGE SUR LA STRATEGIE DE MISE EN CONFORMITE DES LIEUX DE TRAVAIL AUX NORMES DU TRAVAIL DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

Rapport des experts

Ouagadougou, le 23 Juillet 2015

INTRODUCTION

Du 21 au 23 Juillet 2015, s'est tenu, dans la salle de conférence de l'hôtel Laïco à Ouagadougou, un atelier sous régional de partage sur la stratégie de mise en conformité des lieux de travail aux normes du travail dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cet atelier qui a été organisé par le Bureau International du Travail (BIT) en synergie avec la Commission de l'UEMOA et particulièrement le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS), a connu la participation, des Directeurs Généraux du Travail des huit pays membres de l'UEMOA, de la Guinée, du Tchad, des membres du comité de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme de Renforcement de la conformité des lieux de travail aux normes, des membres de la Commission du Dialogue Social du CTDS et des représentants du BIT,

L'objectif global de l'atelier est de favoriser un échange d'information et d'expérience sur le Programme du BIT et de définir une stratégie commune de renforcement des lieux de travail au moyen de l'inspection du travail.

La liste de présence est jointe en annexe au présent rapport.

I. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle été présidée par Monsieur Allahadi DIALLO, Directeur de cabinet du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale du Burkina Faso. Cinq allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture. Il s'agit, outre l'allocution du représentant du Ministre, celles de, Monsieur Moussa OUMAROU, Directeur du Département « Gouvernance et du Tripartisme » du BIT, de Monsieur George KOUANDA représentant des travailleurs, de Monsieur Camille KABORE, représentant des employeurs et de Madame Bintou Abi Kindja COULIBALY, Présidente du Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) de l'UEMOA,.

1.1. Allocution de Monsieur M. Moussa OUMAROU, Directeur du Département « Gouvernance et Tripartisme » de l'OIT

Dans son allocution, Monsieur Moussa OUMAROU a remercié les différentes délégations pour le grand intérêt porté au présent atelier. Cela se justifie à travers l'objectif que vise le partage de la stratégie de mise en conformité des lieux de travail avec les normes nationales et internationales du travail dans les pays de l'UEMOA, le renforcement des capacités des ministères en charge du travail et particulièrement de l'inspection du travail afin d'améliorer les qualités des services de l'administration du travail. Il a également justifié l'importance de l'atelier par la démarche qui consiste à réfléchir ensemble sur les problèmes et les questions d'intérêt commun et à rechercher des solutions appropriées. Il a rappelé ses attentes en indiquant son intérêt à voir un projet de plan d'actions et une feuille de route adoptés pour la mise en œuvre d'un programme sous régional de renforcement des ministères du travail.

1.2. Allocution de M. George KOUANDA, représentant des travailleurs

Dans son intervention, M. George KOUANDA s'est réjoui de la mise en œuvre du programme ACI 7 et de la tenue du présent atelier. Il a également exprimé l'adhésion des organisations syndicales à la définition d'une stratégie commune pour les pays de l'UEMOA en vue du renforcement des lieux de travail au moyen de l'inspection du travail qui, à terme, contribuera à garantir le travail décent dans l'espace communautaire.

1.3. Allocution de Monsieur Camille KABORE, représentant des employeurs

Après avoir évoqué le contexte économique mondial difficile et celui du Burkina Faso marqué par la situation post-insurrectionnelle il a indiqué l'importance de la nécessité de renforcer les capacités de l'inspection du travail afin qu'elle puisse faire face aux défis actuels du monde du travail. Il a ensuite affirmé que la question de l'inspection du travail est une préoccupation majeure de son organisation qui l'a inscrite dans l'agenda de la prochaine rencontre Gouvernement-Patronat. Enfin, il a souligné que son organisation adhère entièrement aux objectifs de l'atelier.

1.4. Allocution de Mme Bintou COULIBALY, présidente du Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Dans son allocution, Madame Bintou COULIBALY, qui s'est exprimée au nom du Conseil du Travail et du Dialogue Social de l'UEMOA, a fait remarquer que l'investissement dans le capital humain est une préoccupation des hautes autorités de l'Union qui ont institué à cet effet, le CTDS pour examiner et apprécier toutes les questions susceptibles d'avoir un impact social dans l'Union. Elle s'est ensuite réjouie de l'initiative entreprise pour l'organisation conjointe de l'atelier et de la présence effective des mandants. Elle a rappelé l'importance du thème et des objectifs de la rencontre. Elle a terminé son allocution en espérant que des recommandations pertinentes sortiront de la rencontre.

1.5. Allocution d'ouverture de M. Allahadi DIALLO, Directeur de cabinet du Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité Sociale du Burkina Faso,

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Allahadi DIALLO a salué l'initiative conjointe entreprise par le BIT et l'UEMOA pour l'organisation de l'atelier dans le but d'avoir une action communautaire et la présence des différentes délégations à Ouagadougou. Il a poursuivi son intervention en soulignant le rôle important que jouent les administrations et les inspections du travail dans l'apaisement du climat social toute chose qui contribue au développement économique et social des pays. Il a indiqué la situation de la mise en œuvre du programme de renforcement de la conformité des lieux du travail aux normes et a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des administrations du travail.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les participants à l'atelier sous régional ont mis en place un bureau composé de cinq (5) membres qui se présente comme suit:

- Président: M. Nonguierma T Jean Marie (Burkina) ;
- Vice présidente employeur: Mme Kodako Fatimata (Niger) ;
- Vice président travailleur: M. Mamadou Diouf (Sénégal) ;
- Rapporteurs: Mme Guindo Nassoun Traoré (Mali) et M. GAMSORE Soumaila ... (Burkina)

➤ Des travaux de la première session

La première session a été marquée par une présentation du programme de l'OIT relatif au renforcement de la Conformité des lieux de travail aux normes au Burkina faite par Mr Jules ONI, Spécialiste Principal de dialogue social et administration du travail.

Dans sa présentation, il a passé en revue les huit domaines de première importance et s'est apesanti sur l'axe 7 intitulé « le Renforcement de la conformité des lieux du travail aux normes du travail au moyen de l'inspection du travail » en cours d'exécution au Burkina Faso, en Colombie et au Viêt Nam.

Sa présentation a porté sur les objectifs du programme, les domaines prioritaires identifiés, les principales actions envisagées, les réalisations à mi-parcours, les enseignements tirés et les perspectives.

La présentation de Monsieur ONI, a été complétée par l'intervention de, Monsieur Jean Paul OUEDRAOGO, Directeur de la prévention à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sur l'étude relative à la cartographie des risques professionnels qui est en cours de réalisation. Cette étude devrait aboutir à terme à l'élaboration de plans de prévention des risques professionnels qui vont fédérer les actions des différents intervenants.

Au cours de cette session, Monsieur Joaquim Pintado NUNES, spécialiste Inspection du Travail du BIT/Genève a informé les participants de l'élaboration par le BIT d'un manuel sur la méthodologie des enquêtes d'accidents de travail. A cet effet, des brochures et des vidéos sectorielles ont été élaborées pour la sensibilisation en vue de la prévention des risques professionnels .

A la suite de ces présentations, des suggestions et des questions ont été formulées. Il ressort de ces échanges la nécessité :

- de moderniser les outils de collecte de données et les rapports de contrôle,
- d'associer, à l'avenir, le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) à de telles rencontres,
- de capitaliser et de vulgariser les acquis du programme PRODIAF sur les mécanismes de prévention, du dialogue social et des techniques de négociation
- de capitaliser d'abord les acquis du projet pilote avant de procéder à sa vulgarisation à partir de 2016.
- d'adapter les brochures et vidéos de sensibilisation des enquêtes d'accident de travail et des manuels de sensibilisation sur les risques professionnels en pensant à leur traduction dans les langues locales selon les pays

➤ Des travaux de la deuxième session

La seconde session a été marquée par 4 présentations portant sur la situation nationale des inspections du travail et des mécanismes de prévention et de résolution des conflits individuels au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et au Togo.

Ces différentes présentations ont mis en exergue dans chaque Etat, l'organisation des ministères en charge du travail et des inspections du travail, les différentes activités des inspections du travail, les atouts et faiblesses, les méthodologies de prévention et de résolution des conflits de travail et enfin des recommandations.

Il ressort des présentations qu'il y a des similitudes et des différences entre les différents pays en matière d'administration du travail. Au titre des similitudes, les missions des inspections du travail sont les mêmes, les conflits de travail sont en hausse, les services d'inspection du travail s'occupent plus de la résolution des conflits que des missions de contrôle de l'application de la réglementation du travail qui constituent leur mission première. De même, ces inspections du travail manquent de moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour assurer efficacement leurs missions.

Au titre des différences, on note que dans certains pays, la saisine de l'inspection du travail pour la résolution des conflits individuels de travail est obligatoire tandis que pour d'autres cela est facultatif.

Sur le plan organisationnel, certaines inspections du travail sont rattachées soit à la Direction Générale du Travail ou au Secrétariat Général du Ministère en charge du travail.

A la suite des présentations, les participants ont eu des échanges sur les expériences de leurs pays.

Au terme des discussions, les participants recommandent :

- le renforcement des capacités des inspections du travail par le recrutement des Inspecteurs du Travail ;
- la réorganisation de la formation des cadres des administrations du travail en mettant l'accent sur la spécialisation de ces derniers ;
- un meilleur suivi de la mise en œuvre des projets et programmes ;
- la modernisation de l'administration du travail ;

A la suite de ces échanges, une présentation portant sur un rapport d'étude sur les capacités d'intervention et de compétences en droit du travail des ministères du travail des Etats membres de l'UEMOA a été faite par Philippe AUVERGNON, professeur de droit à l'université de Bordeaux.

La communication a fait ressortir l'état de dénuement des ministères en charge du travail et la nécessité de valoriser l'action des services du travail en démontrant l'impact de ses actions sur l'économie.

Pour cela il a fait un certain nombre de recommandations.

.

La présentation de monsieur Philippe AUVERGNON a été suivie de celle de M. Ousmane SIDIBE, Professeur de droit à l'Université de Bamako. Sa présentation a porté sur le plan d'action de mise en conformité des lieux de travail aux normes du travail dans les pays membres de l'UEMOA.

Ce plan d'actions présente l'état des lieux des capacités des inspections du travail et des mécanismes de prévention et de résolutions des conflits.

Ce plan comprend trois axes :

- 1) Le premier s'intéresse au renforcement du cadre institutionnel et des moyens où au total sept activités sont prévues.
- 2) Quant au second axe, il concerne le renforcement des ressources humaines avec 4 activités inscrites.
- 3) Enfin, le troisième concerne le renforcement de l'organisation du travail sur le terrain avec au total une inscription de trois activités

Ces présentations ont donné lieu à de riches échanges qui ont permis aux participants de formuler les suggestions suivantes :

- améliorer les actions de contrôles afin quelles soient plus techniques que administratives ;
- renforcer les présences des inspecteurs du travail dans les entreprises ;
- inscrire l'inspection du travail dans les plans de développement des différents pays en mettant en évidence sa plus-value dans l'économie nationale ;
- organiser un séminaire gouvernemental national sur le rôle de développement de l'administration du travail - demander aux partenaires sociaux de faire un plaidoyer auprès des autorités nationales pour renforcer les budgets des ministères en charge du travail ;
- privilégier les actions de conseil au niveau des Inspections sans occulter les possibilités de sanctions en cas de nécessité ;
- élaborer dans les Ministères en charge du travail un plan d'action ;
- mettre à contribution le centre de l'OIT de Turin, le CRADAT de Yaoundé, l'INTEFP de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Social (EN3S) de saint Etienne ;
- renforcer les capacités des partenaires sociaux sur la législation du travail ;
- revaloriser les corps des inspecteurs et contrôleurs du travail à travers l'adoption de statut particulier conformément à la convention N°81 de l'OIT ;

A la suite de ses échanges, les participants ont été repartis en deux groupes pour apporter des amendements au projet de plan d'actions des consultants.

Les résultats des travaux de groupe ont été présentés avec des amendements. L'intégralité de ces travaux de groupe est annexée au présent rapport.

❖ Des travaux de la troisième session.

La troisième session a été marquée par la présentation des expériences des inspections du travail dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

La présentation de la situation de la Côte d'Ivoire a été faite par Madame Bintou COULIBALY, Directrice générale du travail de la Cote d'Ivoire. Elle a mis en exergue la nécessité de l'intervention dans l'économie informelle, la conduite de l'opération pilote en Côte d'Ivoire, les résultats attendus et les besoins de renforcement des capacités de l'administration du travail.

Sur le premier point, elle a présenté la situation et les caractéristiques du secteur informel. Pour ce qui est du deuxième point, il ressort que pour la phase pilote, les actions sont menées dans les villes d'Abidjan et de Bouaké. Pour réussir la mise en œuvre des comités intégrant les différents acteurs ont été mis en place et les actions de mise en œuvre ont débuté.

Pour ce qui est du Burkina Faso, la présentation a été faite par M. Joseph O. SANDOUIDI, Directeur régional du travail et de la sécurité sociale du centre.

Après avoir fait la genèse de la mise en œuvre du projet pilote, il a présenté la feuille de route qui a été élaborée à cet effet, et les actions déjà réalisées. Il a terminé sa présentation en évoquant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet pilote notamment les difficultés financières, la réticence des acteurs, la difficulté à établir les relations de travail qui existent entre les parties.

A la suite de ces présentations, des questions ont été formulées auxquelles les participants ont apporté des réponses. Il ressort des discussions que pour certains pays, la législation prévoit l'intervention dans l'économie informelle tandis que, pour d'autre elle est muette. Par ailleurs, au regard de la pluralité de la définition de l'économie informelle, les participants ont été invités à lire la recommandation de l'OIT qui donne une définition .

Les échanges sur ces questions ont mis fin aux travaux.

Les rapporteurs

Monsieur GAMSORE Soumaïla
Madame Guindo Nassoun Traoré

Ouagadougou le 24 Juillet 2015

L'atelier